

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant K. F. Garderie Familio inc.	Numéro de permis 2024046	Date d'inspection Le 24 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Familio		Numéro de téléphone (506) 655-9355	
Adresse 225 York Street Bathurst NB E2A 1G9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	30 juil. 2025	
Commentaires :			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> -Visite à l'établissement tôt le matin pour une inspection de surveillance impromptue -Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu -Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre. -Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapportés et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent -Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets. -La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin. -L'eau potable est servie tout au long de la journée -Les enfants en bas âge ne sont pas nourris au biberon pendant qu'ils sont couchés -Les enfants en bas âge sont surveillés en tout temps pendant qu'ils mangent ou boivent -Les biberons des enfants en bas âge portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et ne sont utilisés que par l'enfant auquel ils sont destinés -L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet. -Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants. -Une nouvelle employée d'aide en inclusion manque la vérification du secteur vulnérable à sa vérification du dossier criminel, une fois le document reçu elle pourra revenir à l'établissement.

Commentaires généraux

Observations : À mon arrivée les enfants, font du dessin accompagné de l'exploitante. Ils ont passé à la période du jeu libre et manipulé de la pâte à modeler. Ils ne sont pas allés jouer dehors puisqu'il pleut à l'extérieur.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juillet 2025

Date

original signé par

Kelly Nkapeins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juillet 2025

Date